

Coupe Florio



MONTEE HISTORIQUE COUPE FLORIO 8 Septembre 2024

ANNEXE

Merci de prendre connaissance de ce document concernant la prise d'un titre de participation incluant l'assurance responsabilité civile.

Article 3.2. du règlement particulier : EQUIPAGE

3.2.1. Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un passager. (1 par montée). Les passagers ne sont pas autorisés dans les voitures ouvertes (décapotables) sans arceaux.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

L'âge minimum d'un passager est de 16 ans.

Tous les conducteurs doivent être en possession d'une licence valable pour la pratique du sport automobile pour l'année en cours **ou obtenir de l'organisateur un titre de participation (TPRR)** valable pour la Montée de démonstration de véhicules historiques concernée.

Ce titre de participation sera délivré par l'ASACO OCEANE pendant les vérifications administratives de la manifestation, et fera l'objet du paiement d'un droit s'élevant à **46€**.

Pour solliciter la délivrance d'un titre de participation, les membres de l'équipage devront présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

***** L'équipage qui ne souhaiterait pas prendre de titre de participation, devra signer une décharge de responsabilité, ainsi que son passager et pourra participer sous forme de parade à la fin de chaque montée.**